

# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien informatique de proximité

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	1/26



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Technicien informatique de proximité**

**Sigle du titre professionnel : TIP**

**Niveau : 4** (Cadre national des certifications 2019)

**Code(s) NSF : 326r - Assistance informatique, maintenance de logiciels et réseaux-**

**Code(s) ROME : I1401**

**Formacode : 31081, 31080, 24231, 31051, 31016**

**Date de l'arrêté : 02/06/2025**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 06/06/2025**

**Date d'effet de l'arrêté : 01/09/2025**

## 2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

**Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.**

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

## 3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel TIP

**Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.**

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	3/26

### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Gérer une demande ou un incident et assurer le suivi du parc Assister et accompagner l'utilisateur Diagnostiquer un incident technique ou applicatif Préparer et déployer des équipements numériques Maintenir et assurer la disponibilité des équipements numériques Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données Déployer et sécuriser les équipements réseaux Intervenir sur un annuaire Active Directory	04 h 00 min	<p>La mise en situation professionnelle se déroule en deux étapes.</p> <p><b>Étape 1 :</b> sous surveillance, sans la présence du jury, le candidat dispose de 3 heures pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Configurer une machine virtuelle</li> <li>• Sécuriser la machine virtuelle et ses données</li> <li>• Rédiger un tutoriel en réponse à une demande d'assistance</li> </ul> <p>A l'issue de cette étape, le candidat produit un document regroupant les captures d'écran et les éléments justificatifs des tâches réalisées. Ce document servira de support pour l'étape 2 de l'épreuve.</p> <p><b>Étape 2 :</b> Cette étape se déroule en présence du jury et dure 1 heure. Le jury dispose de 15 minutes pour évaluer les compétences du candidat à partir du document qu'il a produit lors de l'étape 1 et l'interroge sur les points nécessitant des clarifications ou des approfondissements. Ensuite, le candidat prend connaissance d'un schéma réseau et doit interconnecter les équipements numériques. En fonction des scénarios et des consignes fournis par le jury, il réalise les actions techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un diagnostic de panne</li> <li>• Configurer et sécuriser un équipement numérique en respectant le schéma réseau</li> <li>• Effectuer des manipulations spécifiques sur l'annuaire Active Directory</li> <li>• Créer un ticket d'incident dans un progiciel local ou basé sur le Cloud, en renseignant les informations demandées</li> </ul> <p>Tout au long de cette étape, le jury observe et évalue les actions du candidat à l'aide d'une grille d'évaluation prévue à cet effet.</p>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Gérer une demande ou un incident et assurer le suivi du parc Assister et accompagner l'utilisateur Diagnostiquer un incident technique ou applicatif Préparer et déployer des équipements numériques Maintenir et assurer la disponibilité des équipements numériques Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données Déployer et sécuriser les équipements réseaux Intervenir sur un annuaire Active Directory	00 h 30 min	A l'issue de la mise en situation professionnelle, le jury conduit l'entretien technique à l'aide d'un guide. Il peut également poser des questions sur les points qui n'ont pas pu être évalués lors de la mise en situation.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	4/26

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
<b>Entretien final</b>		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 45 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'étape 1 doit être réalisée en amont de la présence du jury.

Le surveillant remet au candidat le sujet de la mise en situation professionnelle (étape 1).

Chaque candidat travaille individuellement sur le même sujet, dans une salle commune, sous la supervision du surveillant.

À l'issue de l'étape 1, le candidat remet au surveillant son dispositif de stockage sécurisé contenant ses documents, lesquels regroupent les captures d'écran et les justificatifs des tâches réalisées.

Le surveillant range ensuite ce dispositif dans une **chemise porte-document**.

### Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la mise en situation professionnelle.

### Précisions pour le candidat VAE :

En amont de la session d'examen, le candidat contacte le centre organisateur pour connaître les moyens techniques, matériels et logiciels mis en place pour la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	5/26

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Assurer le support utilisateur</b>					
Gérer une demande ou un incident et assurer le suivi du parc	Les procédures internes sont respectées. La demande de l'utilisateur est traitée. Le suivi et la mise à jour des tickets d'incidents sont effectués. L'inventaire des matériels et logiciels informatiques est à jour.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assister et accompagner l'utilisateur	L'utilisation et le fonctionnement des solutions logicielles sont expliqués à l'utilisateur dans un langage adapté. L'utilisateur est accompagné dans sa prise en main des solutions logicielles.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diagnostiquer un incident technique ou applicatif	Les informations sont recueillies auprès de l'utilisateur. Les tests de diagnostics sont réalisés Le diagnostic des pannes est établi Les incidents techniques sont résolus dans les limites des compétences et du périmètre d'intervention. Les incidents complexes sont escaladés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mettre en service des équipements numériques</b>					
Préparer et déployer des équipements numériques	L'installation des systèmes d'exploitation et le déploiement d'un master est réalisé conformément aux procédures techniques et aux règles de sécurité informatique. Les solutions logicielles sont installées et configurées L'environnement système est mis à jour et personnalisé en fonction des spécificités de l'utilisateur. Les logiciels, imprimantes et autres périphériques sont configurés et fonctionnels.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	6/26

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Maintenir et assurer la disponibilité des équipements numériques	Les protocoles de sécurité et de maintenance sont respectés. Les incidents matériels et logiciels sont résolus. Les équipements numériques infectés ou attaqués sont restaurés et sécurisés. Le compte rendu de l'intervention est transmis dans le respect des procédures de l'entreprise.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données	Les solutions de sécurité sont mises en place et configurées. Les paramètres de sécurité des systèmes d'exploitation sont configurés. Les mises à jour des systèmes et solutions logicielles sont appliquées. La sécurité physique des équipements est assurée. La sauvegarde et la restauration sont effectuées et contrôlées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Intervenir sur les éléments de l'infrastructure</b>					
Déployer et sécuriser les équipements réseaux	Les équipements réseaux sont reliés et paramétrés. Les services réseaux sont configurés. La connexion VPN est configurée. Les points d'accès Wi-Fi sont sécurisés. La connectivité et la disponibilité des ressources réseau sont vérifiées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir sur un annuaire Active Directory	L'équipement est intégré au domaine. Les comptes utilisateurs sont créés, modifiés ou désactivés. Les droits d'accès sont attribués. Les ressources sont accessibles.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b>					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	7/26

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Assister et accompagner l'utilisateur
	Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données
	Déployer et sécuriser les équipements réseaux
	Diagnostiquer un incident technique ou applicatif
	Gérer une demande ou un incident et assurer le suivi du parc
	Intervenir sur un annuaire Active Directory
	Maintenir et assurer la disponibilité des équipements numériques
	Préparer et déployer des équipements numériques
Apprendre en continu	Assister et accompagner l'utilisateur
	Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données
	Déployer et sécuriser les équipements réseaux
	Diagnostiquer un incident technique ou applicatif
	Gérer une demande ou un incident et assurer le suivi du parc
	Intervenir sur un annuaire Active Directory
	Maintenir et assurer la disponibilité des équipements numériques
	Préparer et déployer des équipements numériques

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TIP

**4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat :** 01 h 45 min

### 4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pour l'étape 2 de la mise en situation professionnelle (1 heure), pour l'entretien technique (30 minutes) et pour l'entretien final (15 minutes).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

### 4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	8/26

## 5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

La 1ère étape de la mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un surveillant, hors de la présence du jury.  
La « chemise porte-document » de chaque candidat doit être stockée dans un endroit sécurisé de manière à garantir son intégrité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	9/26





MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien informatique de proximité

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	11/26



## CCP

### Assurer le support utilisateur

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Gérer une demande ou un incident et assurer le suivi du parc Assister et accompagner l'utilisateur Diagnostiquer un incident technique ou applicatif	00 h 45 min	En présence du jury, pendant 45 minutes, le candidat répond successivement à une demande d'assistance et à un incident. Lors de l'assistance et de la résolution d'incident, un membre du jury joue le rôle d'un utilisateur tandis que l'autre observe le candidat.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Gérer une demande ou un incident et assurer le suivi du parc Assister et accompagner l'utilisateur Diagnostiquer un incident technique ou applicatif	00 h 30 min	L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 15 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	13/26

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la mise en situation professionnelle.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer le support utilisateur**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	14/26

## CCP

### Mettre en service des équipements numériques

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Préparer et déployer des équipements numériques Maintenir et assurer la disponibilité des équipements numériques Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données	01 h 30 min	La mise en situation professionnelle se déroule en deux étapes. Etape 1. Elle se déroule sous surveillance, sans la présence du jury et dure 1 heure. Le candidat effectue des manipulations sur une machine virtuelle ou physique client.  Etape 2. Elle se déroule en présence du jury et dure 30 minutes. Le candidat présente le travail réalisé lors de l'étape 1 et répond à une demande que lui soumet le jury.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Préparer et déployer des équipements numériques Maintenir et assurer la disponibilité des équipements numériques Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données	00 h 30 min	Le jury conduit un entretien technique basé sur les interventions réalisées par le candidat.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	15/26

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 00 min	

### Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la mise en situation professionnelle.

### Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Mettre en service des équipements numériques

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :  
Sans objet

### Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La 1ère phase de la mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un surveillant, hors de la présence du jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	16/26

## CCP

### Intervenir sur les éléments de l'infrastructure

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Déployer et sécuriser les équipements réseaux Intervenir sur un annuaire Active Directory	01 h 30 min	La mise en situation professionnelle se déroule en deux étapes. Etape 1 : Elle se déroule sous surveillance, sans la présence du jury et dure 1 heure. Le candidat effectue des manipulations sur un équipement numérique réseau et sur une machine virtuelle.  Etape 2 : Elle se déroule en présence du jury et dure 30 minutes. Le candidat présente le travail réalisé lors de l'étape 1 et répond à une demande que lui soumet le jury.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Déployer et sécuriser les équipements réseaux Intervenir sur un annuaire Active Directory	00 h 30 min	Le jury conduit un entretien technique basé sur les interventions réalisées par le candidat.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	17/26

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 00 min	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

L'étape 1 se déroule sous surveillance, sans la présence du jury, et dure 1 heure.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la mise en situation professionnelle.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Intervenir sur les éléments de l'infrastructure**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	18/26

## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

### Technicien informatique de proximité

#### Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle équipée d'un poste de travail par candidat pour l'étape 1. Un espace par jury pour la partie pratique en présence du jury.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un espace permettant d'assurer la confidentialité des échanges.	Cet espace peut être le même que celui de la deuxième étape de la mise en situation.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	19/26

**Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un poste de travail permettant la virtualisation (processeur 64 bits avec au moins 8 Go de RAM) avec interface réseau filaire et interface réseau sans fil.	1	Utilisé lors de l'étape 1 de la mise en situation professionnelle hors jury.
	1	Un dispositif sécurisé permettant le stockage.	1	Utilisé lors de l'étape 1 de la mise en situation professionnelle hors jury.
	1	Un poste de travail « jury » permettant la virtualisation (processeur 64 bits avec au moins 8 Go de RAM) avec interface réseau filaire.	4	Utilisé lors de l'étape 2 de la mise en situation, en présence du jury.
	1	Un poste de travail « candidat » permettant la virtualisation (processeur 64 bits avec au moins 8 Go de RAM) avec interface réseau filaire et interface réseau sans fil.	4	Utilisé lors de l'étape 2 de la mise en situation, en présence du jury.
Machines	1	Un accès à Internet.	4	Utilisé lors de l'étape 2 de la mise en situation, en présence du jury.
	1	Un switch minimum 5 ports. Une tablette ou smartphone sans fil par jury. Un routeur sans fil (avec la réservation DHCP). Une Imprimante réseau.	4	Utilisé lors de l'étape 2 de la mise en situation, en présence du jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	20/26

## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien informatique de proximité est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

<b>Technicien d'assistance en informatique</b> <b>Arrêté du 26/04/2023</b>		<b>Technicien informatique de proximité</b> <b>Arrêté du 02/06/2025</b>	
CCP	Assister ou dépanner les utilisateurs	CCP	Assurer le support utilisateur
CCP	Mettre en service des équipements numériques	CCP	Mettre en service des équipements numériques
CCP	Intervenir sur les éléments de l'infrastructure	CCP	Intervenir sur les éléments de l'infrastructure

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	21/26



## ANNEXE 3

### GLOSSAIRE DU REFERENTIEL D'EVALUATION (RE)

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	23/26

### **Questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

### **Questionnement à partir de production(s)**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TIP	RE	TP-00476	09	06/06/2025	11/06/2025	24/26

**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

